



OTT : DÉSORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL !

Depuis début 2009 et jusqu'à fin 2010, l'Enseigne Paris Nord et Sud a décidé d'instaurer dans tous ses bureaux, une nouvelle organisation du temps de travail, appelée tout simplement OTT. Pour ce faire, elle s'appuie sur la loi du 20 août 2008 et le décret du 4 novembre 2008, lui permettant de dénoncer partout les organisations existantes. Notons qu'aucune négociation locale avec les syndicats n'a eu lieu sur ce sujet et que l'accord cadre du 17 février 1999 qui prévoit l'organisation sous forme de cycle est toujours en vigueur, il a donc été bafoué.

Cette nouvelle arme de guerre contre les conditions de travail des postiers parisiens, appliquée par des directeurs zélés et ambitieux (mais qui se prennent parfois le pied dans le tapis) est le plus souvent associée au processus « Bienvenue à La Poste » (fermeture à 20 heures et ouverture parfois le samedi après-midi) et Espace Service Client (ESC), concept visant à transformer un bureau de poste en un banal magasin, si possible sans guichets, et où la station debout devient la norme.

OTT, Bienvenue, ESC, un trio d'avenir pour La Poste parisienne ! Et pour les postiers ? Les conséquences pratiques d'OTT pour le personnel sont nombreuses et remarquablement néfastes !

Suppressions d'emplois !

Fin de la brigade (fini les petites et grandes semaines) !

Fin du samedi sur deux !

Des samedis après-midi travaillés !

Des horaires à rallonge !

Des vacations à durée bizarroïdes !

L'accroissement de la pénibilité (position debout, un seul guichet SF) !

Bouleversement de l'équilibre vie privée / vie professionnelle !

Possibilité ouverte à l'annualisation du temps de travail !

Coups méridiennes d'une amplitude parfois démesurée !

Le tout visant à conserver le maximum de personnel sur la plage horaire et aux heures de pointe (avec un effectif amoindri) tout en restant évidemment dans les 35 heures hebdomadaires ... la quadrature du cercle ! Sauf à faire fuir les clients des bureaux, ce à quoi nos directeurs s'emploient activement pour justifier de nouvelles suppressions d'emplois à venir !

Sur Paris, la mise en place d'OTT s'est faite au pas de charge avec des pseudo négociations et un passage en force en CHSCT et CTP. Les aberrations de fonctionnement nombreuses dénoncées par le personnel et les organisations syndicales ont été très rarement modifiées. On a trop souvent l'impression qu'une semaine OTT correspond à un remplissage pour aboutir à 35 heures pilepoil ! Maigres consolations : on ne pourra pas faire plus de 26 samedis consécutifs sur une année ! Un délai de prévenance de 7 jours ouvrés est obligatoire avant toute modification de planning.

Pour toutes ces raisons, condamnons et combattons OTT !

AVEC FO, SUD, CGT ET CFDT, MOBILISONS-NOUS !

À L'ENSEIGNE, CONSTRUISONS ENSEMBLE LA MOBILISATION SUR PARIS !

SIGNEZ LA PÉTITION !